

1. *Débitrice:* **AXESS COIFFURE SARI**, Av. d'Echallens 76,
1004 **LAUSANNE**
2. *Déclaration de faillite:* 06.01.2005
3. *Suspension de faillite:* 15.02.2005
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 07.03.2005
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* but "exploitation de salons de coiffure; vente de produits de coiffure et d'esthétique"

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00098833)